



Fédération CNT des travailleuses
et travailleurs territoriaux
33, rue des Vignoles
75020 PARIS
fttt@cnt-f.org

M. Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139, rue de Bercy
75012 PARIS

M. Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique
139, rue de Bercy
75012 PARIS

Paris, le 4 Novembre 2018

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h du 10 au 31 décembre 2018

Madame et Messieurs les Ministres,

Les politiques libérales du gouvernement affaiblissent considérablement le service public qui est un rouage essentiel de la société que nous appelons de nos vœux.

La réforme des collectivités entamée par la loi du 16 décembre 2010 puis les lois MPTAM et NOTRe de n'ont eu de cesse de détruire les services publics de proximité : dans nos collectivités et nos établissements publics. Ils disparaissent au détriment d'une grande partie de la population qui vit en périphérie des grands centres urbains et dans les zones rurales.

Les conditions de travail et de vie ne cessent de se dégrader pour les travailleuses et les travailleurs du public qui voient leurs salaires gelés depuis trop longtemps.

Les projets gouvernementaux sur la Fonction Publique Territoriale et concernant notre système de retraite sont porteurs de reculs dramatiques. Nous rejetons en bloc les annonces du président de la République devant les maires visant à renforcer les pouvoirs de gestion des élu.e.s sur les personnels et à rompre avec l'unicité de la Fonction publique.

Aussi pour toutes ces raisons, nous revendiquons :

- Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Retour à la retraite à 60 ans et baisse des trimestres de validation
- La titularisation de tous les emplois précaires
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture de postes nécessaires, à l'opposé des régressions contenues dans le plan Action Publique 2022 ;
- La suppression de l'entretien professionnel comme base de l'avancement.
- L'arrêt de toute augmentation du temps de travail et la réduction du temps de travail
- Autogestion des caisses de la Sécurité Sociale, par les salarié.e.s selon le modèle d'avant 1967
- Arrêt des procédures et annulation des condamnations relevant de la répression anti-syndicale
- L'abrogation du jour de carence
- Augmentation de la participation employeur dans les abonnements de transport en commun.

Afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications, la Fédération CNT des Travailleuses et des Travailleurs Territoriaux dépose des préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 décembre 2018 pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation reste disponible pour toutes négociations sur les revendications du personnel, tant sur le plan national que local.

Le secrétariat de la FTTT